



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2017

2016 DPE 44 DFA

BUDGET ANNEXE

DE L'EAU

**PROJET DE DELIBERATION ET
DOCUMENT BUDGETAIRE**



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2017

2016 DPE 44 DFA

BUDGET ANNEXE

DE L'EAU

PROJET DE DELIBERATION

SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

**2016 DPE 44 DFA** Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2017

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le projet de budget primitif de l'eau pour l'exercice 2017 composé :

- d'une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des charges et des recettes de fonctionnement ;
- d'une section d'investissement qui comporte uniquement le reliquat de dotations aux amortissements.

Le budget est soumis à l'instruction comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable.

Les recettes qui émanent de la part communale (0,015 euro HT par mètre cube) du prix de l'eau, perçues et reversées par la régie Eau de Paris, permettent à la Ville de Paris d'assumer pleinement toutes ses prérogatives d'autorité organisatrice du service public de l'eau, à savoir :

- la sécurisation de l'alimentation de Paris en eau potable et la protection de la ressource, de la qualité de l'eau et des milieux naturels, conformément aux préconisations de la Directive Cadre Européenne ;
- le contrôle de l'activité d'Eau de Paris, l'opérateur public unique chargé du service public de l'eau ;
- les relations avec les usagers et l'animation de l'Observatoire Parisien de l'Eau ;
- les actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, menées dans le cadre de la loi Oudin, ainsi que les opérations de coopération décentralisée ;
- l'amélioration des connaissances en particulier en matière de pollution de l'eau et le soutien aux programmes de recherche dans ce domaine ;
- la définition d'orientations ambitieuses pour le double réseau d'eau potable et d'eau non potable, et le développement de leurs usages.

Ces missions sont principalement retracées sur la section d'exploitation.

I. Section d'exploitation

La section d'exploitation est proposée à 2.488.000 euros, équilibrée en recettes et en dépenses.

A. Dépenses

1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : analyses, études, communication, remboursements de frais au budget général ainsi qu'au budget annexe de l'assainissement.

Son montant est proposé à 1.128.840 euros, en baisse de 3,1 % par rapport au BP 2016 (1.165.090 euros), du fait de besoins moindres constatés sur les cotisations aux associations et sur les études.

Les principaux postes de dépenses sont :

- 256.000 euros pour les analyses d'eau réalisées par Eau de Paris (nature 611), destinées notamment à la poursuite des programmes d'analyses pour le suivi environnemental du milieu naturel et des paramètres relatifs à la baignade dans le canal de l'Ourcq, pour les lacs des bois, ainsi que le plan d'amélioration de la qualité de la Seine dans le cadre de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de 2024, et de la baignabilité de la Seine à moyen terme. Ce programme intègre également les besoins liés au développement des usages de l'eau non potable.
- 310.050 euros pour les études et recherches (nature 617). Le programme comporte principalement :
 - le schéma directeur de l'eau potable ;
 - une étude des scénarii de coopération des services publics d'eau potable dans le contexte métropolitain ;
 - une étude de sécurisation de l'approvisionnement en eau, dans un cadre métropolitain ;
 - une étude sanitaire sur l'eau non potable ;
 - un contrat de collaboration avec l'université Paris Diderot sur les nouveaux usages de l'eau non potable, le traitement des îlots de chaleur et l'adaptation au changement climatique.

Ces études s'inscrivent d'une part dans un contexte métropolitain en pleine évolution, et d'autre part dans le cadre de la candidature aux JOP de 2024 et de la détermination d'un site de baignade pérenne au-delà des événements sportifs.

- 442.090 euros pour le remboursement de frais (nature 6287) avec notamment :
 - la contribution au budget annexe de l'assainissement au titre des frais généraux imputables à l'activité « eau », d'un montant de 242.840 euros ;
 - le remboursement des frais généraux au budget principal de la Ville pour un montant de 183.340 euros.
- 120.400 euros pour les dépenses de relation à l'utilisateur (forums et expositions, frais de publication et d'information, fonctionnement des outils participatifs..) ainsi qu'aux cotisations à des associations œuvrant dans le domaine de l'eau, aux expertises, et à des dépenses annexes liées à des actions de

solidarité internationale (voyages et déplacements, frais de mission, accueil de délégations, traduction etc.).

2. Charges de personnel (chapitre 012)

Au total, les dépenses de personnel sont estimées à 751.000 euros, soit une diminution de 3,2 % afin de s'approcher des comptes administratifs antérieurs.

3. Actions de solidarité internationale (chapitre 67)

Dans le cadre de la loi Oudin du 9 février 2005, les communes ont la possibilité de mener des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans la limite de 1% des ressources des services d'eau et d'assainissement. La Ville de Paris a choisi d'y consacrer un million d'euros au total, partagé également entre les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau.

Au titre de ce dernier, 495.000 euros de subventions exceptionnelles de projets d'aide internationale sont inscrits au chapitre 67 (nature 6743), qui s'ajoutent aux 5.000 euros de frais annexes inscrits au chapitre 011.

Par ailleurs, 50.000 euros sont inscrits au titre de la participation aux études de l'atelier parisien d'urbanisme concernant le thème de l'eau visible en ville.

Enfin, 5.759 euros sont prévus sur la nature 678 « autres charges exceptionnelles » pour provision de frais de contentieux.

4. Dépenses imprévues (chapitre 022)

30.000 sont inscrits au titre des dépenses imprévues.

B. Recettes

L'unique ressource du budget annexe de l'eau est le produit de la part communale du prix de l'eau (chapitre 70, article 7068). Le taux de la part communale est maintenu à 0,015 euro HT par mètre cube. La prévision de recettes pour 2017 s'élève à 2.488.000 euros, compte tenu des dernières prévisions de consommations d'eau potable communiquées par Eau de Paris.

II. Section d'investissement

La section d'investissement est présentée en excédent de 2.401 euros.

A. Autorisations de programme

Pour mémoire, les autorisations de programme ouvertes sur le budget annexe de l'eau sont les suivantes :

- informatique et mobilier ;
- maîtrise d'œuvre du tramway et SPS ;
- travaux de prolongement à l'est du tramway T3 ;

- avances forfaitaires sur marchés ;
- opérations pour compte de tiers ;
- matériel industriel.

Les montants de ces autorisations de programmes n'évoluent pas par rapport à l'exercice 2016 et sont présentés en annexe de la maquette budgétaire.

B. Crédits de paiement - Dépenses

Aucune dépense n'est proposée.

C. Crédits de paiement - Recettes

Les recettes d'ordre correspondant à un reliquat de dotations aux amortissements constituent les seules recettes de la section pour un montant de 2.401 euros. Une dépense est inscrite en symétrie sur la section d'exploitation.

Tel est le projet que je vous propose d'adopter.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

2016 DPE 44 DFA Budget annexe de l'Eau-Budget primitif 2017

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui soumet le projet de budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUDEL, au nom de la 3ème Commission, et par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget annexe primitif de l'eau pour l'exercice 2017 est arrêté en équilibre à la somme de 2.488.000 euros pour la section d'exploitation et en excédent de 2.401 euros pour la section d'investissement constituée uniquement de recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Article 2 : Pour l'exécution du budget, Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les conventions correspondantes.



BUDGET PRIMITIF

De l'exercice 2017

2016 DPE 44 DFA

BUDGET ANNEXE

DE L'EAU

DOCUMENT BUDGETAIRE

SECTIONS D'EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PARIS

NUMERO DE SIRET / 21750001600019

POSTE COMPTABLE : Direction Régionale des Finances Publiques d'Île
de France

M49

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

Pages			
	I. Informations générales		
5	Modalités de vote du budget		
	II. Présentation générale du budget		
7	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
8	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
9	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
10	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
11	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
	III. Vote du budget		
12	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
14	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
17	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	III - Annexes		
	A - Eléments du bilan		
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		X
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		X
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes		
18	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations		X
19	A3.2 - Étalement des provisions		X
20	A4.1 - Équilibre des opérations financières - Dépenses	X	
	A4.2 - Équilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A5.1.1 Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		X
	A5.1.2 Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		
	A5.2.1 Etat de ventilation des dép et rec des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		X
	A5.2.2 Etat de ventilation des dép et rec des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		
	A6 - État des charges transférées		X
	A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - État des emprunts garantis par la régie		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		X
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.7 - Etat des engagements reçus		
	B2.1 - État des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - État des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	C - Autres éléments d'information		
21	C1.1 - État du personnel	X	
	C1.2 - Etat de personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		X
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		X
	D - Arrêté et signatures		
22	D - Arrêté et signatures	X	

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L 5211-36 du CGCT, art. L 5711-1 du CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personne morale.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- * au niveau (1) **du chapitre** pour la section de fonctionnement ;
- * au niveau (1) **du chapitre** pour la section d'investissement ;
- * ~~avec ou~~ **sans** les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3 (2).

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : *Etat Néant* .

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opérations d'équipement".

III - Les provisions sont (2) :

- * **semi-budgétaires** (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement) ;

IV - La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4)

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- * **avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.**

(1) à compléter par "du chapitre" ou "de l'article"

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaire (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaire « délibération n° du.....)

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- Sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

BUDGET ANNEXE DE L'EAU		BUDGET PRIMITIF
II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTÉS AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	- €	- €
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	- €	- €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		2 488 000,00 €	2 488 000,00 €

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	- €	2 401,00 €
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	- €	- €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	- €	- €
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		- €	2 401,00 €

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		2 488 000,00 €	2 490 401,00 €
---------------------	--	----------------	----------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section D'EXPLOITATION, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent."

(3) Total de la section D'EXPLOITATION = RAR + résultat reporté + crédits D'EXPLOITATION votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section D'EXPLOITATION + Total de la section d'investissement"

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (IV=I+II+III)
011	Charges à caractère général	1 165 090,00 €	- €	1 128 840,00 €	1 128 840,00 €	1 128 840,00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	776 000,00 €	- €	751 000,00 €	751 000,00 €	751 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Total des dépenses de gestion des services		1 946 090,00 €	- €	1 884 840,00 €	1 884 840,00 €	1 884 840,00 €
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	570 508,95 €	- €	570 759,00 €	570 759,00 €	570 759,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions (4)	- €	- €	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfécies et assimilés (5)	- €	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		2 521 598,95 €	- €	2 485 599,00 €	2 485 599,00 €	2 485 599,00 €
023	Virement à la section d'investissement (6)	- €	- €	- €	- €	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €	2 401,00 €
043	Opé. Ordre intérieur de la section (6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €	2 401,00 €

TOTAL	2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
--------------	-----------------------	------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+	
D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	- €
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 488 000,00 €

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (IV=I+II+III)
013	Atténuations de charges	- €	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité (7)	- €	- €	- €	- €	- €
74	Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes de gestion des services		2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	- €
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions (4)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'exploitation		2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	- €	- €	- €	- €	- €
043	Opé. Ordre intérieur de la section (6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		- €	- €	- €	- €	- €

TOTAL	2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
--------------	-----------------------	------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+	
R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	- €
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 488 000,00 €

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 401,00 €
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements en régie.

- (1) Cf. I - Modalités de vote.
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.
(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.
(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV = I+II+III
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses d'équipement		- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectat. (BA, régie) (5)	- €	- €	- €	- €	- €
26	Participat° et créances rattachées	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses financières		- €	- €	- €	- €	- €
45...	Total des opérations pour compte de tiers(6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement		- €	- €	- €	- €	- €

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	- €	- €	- €	- €	- €
041	Opérations patrimoniales (6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordres d'investissement		- €	- €	- €	- €	- €

TOTAL	- €	- €	- €	- €	- €	- €
--------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	- €
---	-----

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	- €
---	------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL IV = I+II+III
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'équipement		- €	- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €	- €
106	Réserves (10)	- €	- €	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectat. (BA, régie) (5)	- €	- €	- €	- €	- €
26	Participat° et créances rattachées	- €	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes financières		- €	- €	- €	- €	- €
45...	Total des opérations pour compte de tiers(6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes réelles d'investissement		- €	- €	- €	- €	- €

021	Virement de la section d'exploitation (6)	- €	- €	- €	- €	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)	2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €	2 401,00 €
041	Opérations patrimoniales (6)	- €	- €	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordres d'investissement		2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €	2 401,00 €

TOTAL	2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €	2 401,00 €
--------------	-------------------	------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	- €
---	-----

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 401,00 €
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 401,00 €
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements en régie.

(1) Cf. I - Modalités de vote.

(2) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la prt de la collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7)

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 128 840,00 €		1 128 840,00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	751 000,00 €		751 000,00 €
014	Atténuations de produits	- €		- €
60	Achats et Variations de stocks (3)		- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €		5 000,00 €
66	Charges financières	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles	570 759,00 €	- €	570 759,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	- €	2 401,00 €	2 401,00 €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	- €		- €
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		- €	- €
022	Dépenses imprévues	30 000,00 €		30 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement		- €	- €
Dépenses d'exploitation - Total		2 485 599,00 €	2 401,00 €	2 488 000,00 €

+

D 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ

- €

=

TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION CUMULÉES

2 488 000,00 €

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires		- €	- €
15	Provisions pour risques et charges (5)		- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectat. (BA, régie)	- €	- €	- €
	Total des opérations d'équipement	- €		- €
20	Immobilisations incorporelles (6)	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles (6)	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours (6)	- €	- €	- €
26	Participat° et créances rattachées	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		- €	- €
29	Dépréciations des immobilisations		- €	- €
39	Dépréciations de stocks et en-cours		- €	- €
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	- €	- €	- €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		- €	- €
3...	Stocks		- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €		- €
Dépenses d'investissement - Total		- €	- €	- €

+

D 001 SOLDE D'EXÉCUTION NÉGATIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ

- €

=

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES

- €

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement".

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF	
II -PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	- €		- €
60	Achats et Variations de stocks (3)		- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 488 000,00 €		2 488 000,00 €
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		- €	- €
72	Production immobilisée		- €	- €
73	Produits issus de la fiscalité (6)	- €		- €
74	Subventions de fonctionnement	- €		- €
75	Autres produits de gestion courante	- €		- €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €
78	Reprise amort., dépréciat ^o et provisions	- €	- €	- €
79	Transferts de charges		- €	- €
Recettes d'exploitation - Total		2 488 000,00 €	- €	2 488 000,00 €

+

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	- €
---	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULÉES	2 488 000,00 €
---	-----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires		- €	- €
15	Provisions pour risques et charges (4)		- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectat. (BA, régie)(5)	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €
26	Participat ^o et créances rattachées	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
28	Amortissements des immobilisations		2 401,00 €	2 401,00 €
29	Dépréciations des immobilisations (4)		- €	- €
39	Dépréciations de stocks et en-cours (4)		- €	- €
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	- €	- €	- €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		- €	- €
3...	Stocks		- €	- €
021	Virement de la section d'exploitation		- €	- €
Recettes d'investissement - Total		- €	2 401,00 €	2 401,00 €

+

R 001 SOLDE D'EXÉCUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPÉ	- €
--	------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULÉES	2 401,00 €
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, en M43 et en M44.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

BUDGET PRIMITIF

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES DÉPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)	1 165 090,00 €	- €	1 128 840,00 €	1 128 840,00 €
6064	Fournitures administratives	300,00 €	- €	200,00 €	200,00 €
611	Sous-traitance générale	256 000,00 €	- €	256 000,00 €	256 000,00 €
6135	Locations mobilières	1 000,00 €	- €	500,00 €	500,00 €
6156	Maintenance	500,00 €	- €	500,00 €	500,00 €
617	Études et recherches	320 000,00 €	- €	310 350,00 €	310 350,00 €
618	Divers	9 000,00 €	- €	9 000,00 €	9 000,00 €
6226	Honoraires	15 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
6228	Rém. d'interméd. et honoraires- Divers		- €	2 000,00 €	2 000,00 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
6233	Foires et expositions	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
6236	Catalogues et imprimés	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
6237	Publications	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
6238	Divers	10 000,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
6251	Voyages et déplacements	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
6256	Missions	13 000,00 €	- €	13 000,00 €	13 000,00 €
6257	Réceptions	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	50 000,00 €	- €	35 000,00 €	35 000,00 €
6287	Remboursement de frais (contribution au BG Ville)	442 090,00 €	- €	442 090,00 €	442 090,00 €
63513	Autres impôts locaux	200,00 €	- €	200,00 €	200,00 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	776 000,00 €	- €	751 000,00 €	751 000,00 €
6331	Versement de transport	6 700,00 €	- €	6 700,00 €	6 700,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 070,00 €	- €	2 070,00 €	2 070,00 €
6411	Salaires et appointements	480 740,00 €	- €	480 000,00 €	480 000,00 €
6413	Primes et gratifications	118 830,00 €	- €	118 830,00 €	118 830,00 €
6415	Supplément familial	3 100,00 €	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	56 490,00 €	- €	42 000,00 €	42 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	96 900,00 €	- €	91 400,00 €	91 400,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
648	Autres charges de personnel	10 170,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
014	Atténuations de produits (7)	- €	- €	- €	- €
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
651	Redevances pour concessions, brevets, droits...	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICE (a) = 011 + 012 + 014 + 65		1 946 090,00 €	- €	1 884 840,00 €	1 884 840,00 €
66	Charges financières (b)(8)	- €	- €	- €	- €
67	Charges exceptionnelles (c)	570 508,95 €	- €	570 759,00 €	570 759,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00 €	- €	20 000,00 €	20 000,00 €
6743	Subventions exceptionnelles de fonctionnement	544 750,00 €	- €	545 000,00 €	545 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	5 758,95 €	- €	5 759,00 €	5 759,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat ^o , provisions (d)(9)	- €	- €	- €	- €
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e)(10)	- €	- €	- €	- €
022	Dépenses imprévues (f)	5 000,00 €	- €	30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		2 521 598,95 €	- €	2 485 599,00 €	2 485 599,00 €

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES DÉPENSES		A1

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	- €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (11)(12)	2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €
043	Opé. Ordre intérieur de la section	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
---	-----------------------	------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER N-1 (13)	- €
-----------------------------------	------------

D 002 RESULTATS REPORTE OU ANTICIPE (13)	
---	--

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	2 488 000,00 €
---	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
Différence ICNE N – ICNE N-1"	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérante porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DÉTAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	- €	- €	- €	- €
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
7068	Autres prestations de services	2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
73	Produits issus de la fiscalité (6)	- €	- €	- €	- €
74	Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €
75	Autres produits de gestion courante	- €	- €	- €	- €
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
76	Produits financiers (b)	- €	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels (c)	- €	- €	- €	- €
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions (d)(7)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €

042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (e)(9)	- €	- €	- €	- €
043	Opé. Ordre intérieur de la section (e)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		- €	- €	- €	- €

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 524 000,00 €	- €	2 488 000,00 €	2 488 000,00 €
---	--	-----------------------	------------	-----------------------	-----------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)				- €
-----------------------------------	--	--	--	------------

R 002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)				- €
--	--	--	--	------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES				2 488 000,00 €
---	--	--	--	-----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
Différence ICNE N – ICNE N-1"	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement ouvert en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RE 042 = DI 040 ; RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES DÉPENSES		B1

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectat. (BA, régie)	- €	- €	- €	- €
26	Participat° et créances rattachées	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
020	Dépenses imprévues				
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		- €	- €	- €	- €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES		- €	- €	- €	- €

040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (7)(8)	- €	- €	- €	- €
	Reprises sur autofinancement antérieur				
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales (9)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		- €	- €	- €	- €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		- €	- €	- €	- €
---	--	------------	------------	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	- €
-----------------------------------	------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	
---	--

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	- €
---	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires

(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

BUDGET ANNEXE DE L'EAU				BUDGET PRIMITIF	
III - VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉTAIL DES RECETTES					B2

Chap/ art (1)	Libellés (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Reste à réaliser N-1	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	- €	- €	- €	- €
20	Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	- €
22	Immobilisations reçues en affectation	- €	- €	- €	- €
23	Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		- €	- €	- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €	- €
165	Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	- €	- €
18	Compte de liaison : affectat. (BA, régie)	- €	- €	- €	- €
26	Participat° et créances rattachées	- €	- €	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		- €	- €	- €	- €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES		- €	- €	- €	- €

021	Virement de la section d'exploitation	- €	- €	- €	- €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (6)(7)	2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €
281531	Réseau d'adduction d'eau	1 250,00 €	- €	1 250,00 €	1 250,00 €
28184	Mobilier	1 151,05 €	- €	1 151,00 €	1 151,00 €
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €
041	Opérations patrimoniales (8)	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		2 401,05 €	- €	2 401,00 €	2 401,00 €
---	--	------------	-----	------------	------------

RESTES A REALISER N-1 (9)				- €
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIFREPORTÉ OU ANTICIPE (9)				- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 401,00 €

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes-à-réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre : DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après le vote du CA, soit en cas de reprise anticipée des résultats).

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPÉRATIONS D'EQUIPEMENT	B3

OPÉRATION D'EQUIPEMENT N° (1)

LIBELLE :

Art. (1)	Libellé (2)	Réalizations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) a	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) b	Montant pour Information (5) b
DEPENSE						- €
20	Immobilisations incorpo					
...						
21	Immobilisations corpore					
...						
22	Immobilisations reçues en affectation					
...						
23	Immobilisations en cours					
...						

ETAT NEANT

RECETTES (Répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3) c	Recettes de l'exercice d
TOTAL RECETTES AFFECTÉES	- €	- €
13 Subventions d'investissement		
...		
16 Emprunts et dettes assimilées		
...		

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	- €
Excédent de financements si positif	- €
Besoin de financement si négatif	- €

- (1) Ouvrir un cadre par opération
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF
IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN	
METHODE UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	
IV A2	

A2 - AMORTISSEMENT - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 400 €	2005 DPE 114 des 12, 13 et 14 décembre 2005

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Installations complexes spécialisées	20 ans	
	Installations complexes spécialisées - réseaux d'adduction d'eau	40 ans	
	Matériel industriel	15 ans	2005 DPE 114
	Outils industriels	20 ans	des 12, 13 et 14 décembre 2005
	Matériel spécifique d'exploitation - service de distribution d'eau	10 ans	
	Agencement et aménagement du matériel et outillage industriels	20 ans	et
	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans	
	Matériel de bureau et matériel informatique	3 ans	2007 DPE 87
	Mobilier	10 ans	des 1 et 2 octobre 2007
	Frais d'études	Durée du bien (*)	
	Frais de recherche et de développement	5 ans	
	Frais de publication et d'insertion	Durée du bien (**)	
	Concessions, droits similaires, brevets, licences, marques ...	3 ans	
	Autres immobilisations incorporelles	5 ans	
	(*) Si ces frais ne sont pas suivis de réalisation, alors l'amortissement s'effectue sur une durée de 5 ans		
	(**) si ces frais ne sont pas suivis de réalisation, alors l'amortissement s'effectue sur une durée de 1 an		

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF	
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES		A4.1

A4.1 - DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art(1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		- €	- €
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		- €	- €
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
10	Reversement de dotations, fonds divers et reserves	- €	- €
139	subv. Invest. Transférées cpte résultat	- €	- €
020	Dépenses imprévues	- €	- €

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU	BUDGET PRIMITIF	
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES		A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art(1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Dépenses votées (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 401,00 €	2 401,00 €
Ressources propres externes de l'année (a)		- €	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €
26	Participat° et créances rattachées	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		2 401,00 €	2 401,00 €
15	Provisions pour risques et charges	- €	- €
169	Primes de remboursement des obligations	- €	- €
26	Participat° et créances rattachées	- €	- €
27	Autres immobilisations financières	- €	- €
28	Amortissements des immobilisations	2 401,00 €	2 401,00 €
281531	Réseau d'adduction d'eau	1 250,00 €	1 250,00 €
28184	Mobilier	1 151,00 €	1 151,00 €
29	Dépréciations des immobilisations	- €	- €
39	Dépréciations de stocks et en-cours	- €	- €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	- €	- €
021	Virement de la section d'exploitation		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R 001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 401,00	0,00			2 401,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	
Ressources propres disponibles	VIII	2 401,00
Solde	IX = VIII - VI (5)	2 401,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, et 39 sont présentés uniquement si la commune où l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent

(5) Indiquer le signe algébrique

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 (Année N) ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 01/01/2017	C1.1 C1.2

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL TITULAIRE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	<i>dont : TEMPS NON COMPLET</i>
Attaché d'Administration	A	1	1	-
Secrétaire administratif	B	3	3	-
Adjoint administratif	C	1	1	-
FILLIERE ADMINISTRATIVE		5	5	-
Ingénieur des services techniques	A	2	0	-
Ingénieur des travaux	A		2	-
Ingénieur hydrologue	A	2	2	-
Technicien supérieur	B	2	1	-
FILIERE TECHNIQUE		6	5	-
TOTAL GENERAL		11	10	-

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrage exprimés.....
 VOTES : Pour.....
 Contre.....
 Absention.....

Date de la convocation : ../../....

Présenté par la Maire de Paris,

A..... le.....

la Maire,

Délibéré par le Conseil municipal de Paris, réuni en session.....

A..... le.....

Les membres du Conseil de Paris,

Certifié exécutoire par la Maire de Paris, compte tenu de la transmission en préfecture, le.....et de la publication le ../../....

A....., le ../../....